

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

ECHOS

ET

COMMENTAIRES

Ce que nous coûte l'enseignement supérieur

Le 22 décembre dernier, une nombreuse délégation des directeurs et du corps professoral de l'Université de Montréal s'est rendue aux bureaux du gouvernement, à Montréal, afin d'exposer au premier-ministre, l'hon. M. Taschereau, les besoins de leur université et lui demander les subsides nécessaires à leur satisfaction.

Il s'est dit des choses très intéressantes au cours de cette entrevue et notre intention n'est pas de critiquer ou de trouver trop exigeantes les demandes de la grande institution montréalaise d'enseignement supérieur. Au point de vue canadien-français, l'Université de Montréal nous est aussi chère que l'Université Laval et jamais nous ne jalouserons les succès de la fille de l'université québécoise, établie dans la métropole.

Nous voulons cependant attirer l'attention sur certains chiffres qui ont été fournis par Sir Lomer Gouin, président de l'Université de Montréal, au sujet des sommes que le travail et l'initiative de particuliers a épargnées au trésor public de notre province.

"Il y a en Canada, dit Sir Lomer (compte-rendu de la Patrie), 33,000 étudiants dans les universités, dont 14,000 en Ontario, 11,000 dans Québec, 2,000 dans les provinces maritimes. Les universités canadiennes reçoivent des gouvernements provinciaux la somme de \$4,500,000. Dans Québec nous avons 33 pour cent des élèves et un peu moins de quatre pour cent des octrois provinciaux. Si l'on compare ce qui se fait dans les universités des autres provinces à ce qui se fait dans la nôtre, ne peut-on pas se demander si l'on rend justice à l'Université de Montréal, qui est l'une des plus importantes du Canada.

"Ontario, en douze ans, a dépensé \$18,000,000 pour ses universités. L'ouest dépense par année pour les mêmes fins au-delà de \$2,000,000. Ontario dépense par année \$2,225,000, la Nouvelle-Ecosse \$200,000 et la province de Québec, la plus prospère, donne \$538,000, reparti entre quatre universités, 21 collèges classiques, trois écoles professionnelles.

"Faisons-nous ce que nous devons faire? Est-il juste de laisser l'Université de Montréal, avec les revenus qu'elle a dans une situation aussi précaire? J'estime que la province de Québec peut faire plus et mieux, sans être taxée d'un excès de générosité et grever imprudemment son budget. Pour ma part, je suis de plus en plus impressionné par l'importance de l'oeuvre universitaire et j'ai décidé d'y consacrer le reste de ma vie".

La province de Québec est donc dans une situation privilégiée. Notre jeunesse reçoit un enseignement qui, pour être perfectible, peut soutenir avec honneur la comparaison avec celui que l'on donne ailleurs et cela sans obérer en aucune façon le budget gouvernemental. Ces avantages nous les devons, pour une immense partie, au dévouement de nos professeurs éducatifs qui ont fondé nos collèges classiques et nos universités sans attendre les subsides du gouvernement. Il n'est pas mauvais de le rap-

peler quand l'occasion s'en présente.

Précisons un peu le cas de nos collèges classiques et prenons, pour exemple, le Collège de Lévis au sujet duquel le dernier numéro de l'Echo du Collège, organe de l'Association des anciens élèves de cette maison, nous donne des chiffres précis:

"Depuis la fondation du Collège de Lévis, en 1853, par Mgr Déziel, 368 prêtres y ont exercé diverses fonctions. Parmi eux, 298 ont été professeurs, 22 directeurs des élèves, 11 directeurs des ecclésiastiques, 13 préfets, 12 procureurs et 9 supérieurs. De ce nombre, 321 ont passé moins de 10 ans au Collège, 33 plus de 10 ans, 4 plus de 20 ans et 7 enfin ont consacré toute leur vie au Collège et sont morts au champ d'honneur.

"Les 368 prêtres qui ont occupé le Collège, pendant les 71 dernières années, sont venus en contact avec 8,000 élèves environ et ont accompli 2,270 années de travail individuel.

"Leur oeuvre éducative pendant cette période peut se synthétiser ainsi. Ils ont donné à 7,196 élèves différents degrés d'instruction. Ils ont délivré 368 diplômes d'études commerciales, 330 de leurs élèves ont obtenu le titre de B. L., 236 celui de B. S. et 130 celui de B. A.

"Pour ce travail, les prêtres ont reçu en salaires, de 1853 à 1924, une somme approximative de \$302,000 soit le traitement versé au corps professoral de l'une ou l'autre des 4 principales universités des E. U.: Yale, Harvard, Princeton et Columbia, dans à peu près une année....

"Si l'on estime les 2,270 années de labour fournies au Collège par les prêtres, à un salaire moyen très modéré, basé sur les salaires perçus de 1853 à 1921 par les instituteurs, les frères, les instituteurs laïcs, gouvernementaux et municipaux, et les professeurs d'universités, si, de la somme ainsi obtenue, on enlève les \$302,000, reçues par ces mêmes prêtres, on obtient comme différence une quantité qui vous semblera surprenante, mais qui est encore inférieure à la réalité. Ce nombre, qui exprime ce que les prêtres ont donné absolument gratuitement aux générations étudiantes du Collège de Lévis, se lit comme suit: \$1,238,000."

On a évalué à \$992,000 la différence entre la somme que touchera en salaire le personnel enseignant du Collège de Lévis pour l'année courante et le moindre salaire global auquel pourrions prétendre des instituteurs dont l'enseignement serait l'unique gain-pain.

Or le cas de Lévis n'est pas une exception. Prenez tous les collèges classiques de la province de Québec l'un après l'autre et vous verrez les mêmes sommes épargnées à la population de la province par le dévouement et l'abnégation des prêtres qui se contentent d'un salaire de cent piastres par année! Seuls, leurs honoraires de messes les sauvent donc de leur détresse.

Le gouvernement doit-il ne profiter ainsi du dévouement des autres que pour arrondir ses surplus et pratiquer la politique du laisser faire sans au moins seconder autant que possible les initiatives privées? Personne ne le prétendra. Tant mieux, si le gouvernement n'a pas à tout organiser, à tout soutenir, à tout développer. Son rôle, dans les circon-

stances favorables qui nous sont faites, peut et doit même se borner à aider, mais il doit le faire sans mesquinerie. Avec les dévouements sur lesquels le gouvernement peut appuyer son action, il n'y a pas de doute que la province de Québec ne soit pas en retard de toutes provinces de la Confédération pour son enseignement à tous les degrés.

Le gouvernement sera donc bien inspiré de faire tout ce qui lui sera possible dans le rôle d'assistance qui lui est dévolu, réservant ses initiatives directes pour des écoles spéciales d'où sortiront les compétences que réclament nos financiers, nos commerçants et nos industriels.

Des chiffres qui n'en sont pas

L'Événement attirait, vers la mi-décembre, l'attention des autorités provinciales sur la nécessité de perfectionner au plus tôt notre système de statistiques agricoles. Actuellement, les chiffres qu'on nous donne sont loin d'être suffisamment précis pour mettre à la disposition de tous ceux qui veulent s'occuper du mouvement agricole tous les matériaux requis pour leur permettre de bien diagnostiquer la source du malaise dont souffre plus que jamais l'agriculture. On manque absolument de statistiques sérieuses. Les différences qu'accusent les chiffres que nous donne le gouvernement fédéral et ceux que nous fournit le bureau des statistiques provinciales sont là pour le prouver. S'il fallait en croire le gouvernement de Québec, la récolte de l'an dernier dans notre province aurait eu une valeur de 320 millions de piastres, soit un tiers de la production totale du Dominion pour l'année 1922 que les statistiques fédérales évaluaient à 960 millions. De son côté l'Ontario réduisait les chiffres de Québec à 165 millions et, de la première place que nous assignait le gouvernement fédéral, nous tombions à la troisième, laissant ainsi passer avant nous la Saskatchewan avec une récolte estimée à 296 millions et l'Ontario avec une d'une valeur de 222 millions.

Comme vous voyez les statistiques provinciales et fédérales sont loin d'être d'accord: ils sont même à une telle distance que tout remède à la situation devient non pas seulement difficile d'application mais même impossible à trouver.

Nos agronomes demandent avec raison qu'on leur fournisse des renseignements sur lesquels ils puissent solidement étayer leur propagande et appuyer les directives qu'ils sont appelés à donner aux cultivateurs. Sans statistiques auxquelles on puisse accorder confiance, on rend le travail agricole sans efficacité pour ne pas dire inutile.

Cette préparation de statistiques agricoles incombe surtout, à notre avis, aux gouvernements provinciaux puisque c'est à eux que le gouvernement fédéral va naturellement demander les renseignements qui lui manquent pour compléter sa documentation. Le travail de compilation exige que des gens qualifiés soient postés dans la presque totalité des paroisses de la province pour bien se rendre compte, de visu, des progrès ou des reculs de l'agriculture. Fait par le gouvernement fédéral, ce travail ne saurait être exécuté avec la rapidité qu'il doit avoir pour être véritablement fécond. Les chiffres d'une année doivent être publiés avant que l'année

suivante soit trop avancée si on veut que les remèdes appropriés soient appliqués en temps opportun.

Nous croyons donc qu'un effort sérieux doit être tenté et le plus tôt sera le mieux—par notre gouvernement provincial pour améliorer son système de statistiques agricoles et mettre enfin à la disposition du statisticien en chef les crédits indispensables à tout travail de compilation qui veut être autre chose qu'un poussiéreux document historique.

Jean BERTHIER.

Graves accusations

Depuis plusieurs semaines, le *Matin* de Montréal, sous la signature de son directeur, M. Roger Maillet, porte, réitère et accumule contre la Commission des Liqueurs de Québec des graves et terribles accusations, qui se résument en celle-ci (textuel): "Nous accusons la Commission des Liqueurs d'être une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics."

L'accusation atteint du même coup, et directement, le gouvernement de Québec, car, ajoute le *Matin*, "le gouvernement c'est la Commission et la Commission c'est le gouvernement," pour le compte duquel la Commission des Liqueurs exerce son monopole et encaisse d'énormes recettes qui gonflent les surplus du Trésor provincial.

Or, le gouvernement c'est le premier-ministre et ses collègues du ministère, tous solidement responsables. Le premier-ministre et les ministres sont membres, les principaux membres de la Chambre des Députés.

L'accusation formelle "d'être une organisation de voleurs, d'empoisonneurs et de malfaiteurs publics," de vendre des produits de mauvaises qualités, répugnants, délétères, atteint et flétrit donc à la fois la Commission des Liqueurs, le gouvernement, le premier-ministre, les ministres et l'Assemblée Législative dont ils font partie.

Jusqu'à présent, ni la Commission, ni le gouvernement n'ont jugé à propos de se défendre, de confondre l'accusateur, de contester la valeur ou l'authenticité des documents qu'il détient et dont il poursuit la publication depuis quelque temps.

On feint d'ignorer ou de dédaigner les accusations. Elles sont cependant formelles, sérieuses, graves, très graves.

Il y a deux ans, John-H. Roberts, directeur de l'Are, fut arrêté sur les ordres du procureur-général sous la double accusation de libelle séditionnaire et de violation des privilèges et immunités parlementaires. Pourquoi? Parce qu'il prétendait dans sa *Are* qu'il existait depuis plusieurs mois des *rumours* accusant deux députés à la Législature d'être impliqués dans le crime de St-Sauveur, l'affaire Blanche Garneau. Sous prétexte de venger non-seulement l'honneur des députés visés, mais la dignité de toute l'Assemblée des représentants du peuple, le premier-ministre fit voter par sa majorité docile une loi spéciale à l'effet de châtier l'audacieux journaliste d'un emprisonnement d'un an et, au surplus, tout journaliste qui, durant une session, ou vingt jours avant, ou vingt jours après, se permettrait de violer les privilèges parlemen-

taires, notamment de publier des écrits diffamatoires contre tout député et tout conseiller législatif. Quelques jours après la passation de cette loi spéciale, les Chambres se faisant justice condamnaient John-H. Roberts à un an d'incarcération.

Puis le gouvernement accorda une enquête royale sur les *rumours* que Roberts prétendait exister. En l'espèce, le journaliste n'avait parlé que de *rumours* et de deux députés, prétendument protégés par le gouvernement.

Dans le cas de la Commission des Liqueurs attaquée par le *Matin*, il n'est pas question de *rumours*, ni de deux députés, mais d'accusations formelles, terribles, formidables, stupéfiantes contre le chef même du gouvernement. Les membres solidaires de ce gouvernement, les membres les plus en vedette des deux Chambres; "Le gouvernement c'est la Commission et la Commission c'est le gouvernement," déclare expressément l'accusateur dans ses réquisitoires contre l'Administration de la Commission.

Quelle sera, en l'occurrence, l'attitude de M. Taschereau et de ses collègues devant les attaques du *Matin*? Mettront-ils en application, lors de la prochaine session qui doit s'ouvrir, bientôt, la loi 1922, qui permet d'emprisonner durant un an tout journaliste qui viole les privilèges et immunités de la Chambre et de chaque député qui en fait partie? Feront-ils arrêter M. Roger Maillet? Le feront-ils comparaître à la barre, pour donner les preuves de ses avancés, pour produire les documents qu'il a en sa possession? Le condamneront-ils aux fers... comme Roberts? Accorderont-ils ensuite l'enquête royale qui s'impose, dans les circonstances, sur l'Administration ténébreuse de la Commission des Liqueurs, à laquelle le premier-ministre a solennellement lié son sort et celui de son ministère en lui donnant le jour?

L'affaire Roberts a créé un précédent, et ce précédent ne peut être que logiquement suivi par le gouvernement dans l'affaire... Maillet. Le public a droit de savoir si oui ou non, les vins et spiritueux que lui vend l'Etat sont "absolument irréprochables" ou de la poison, et si c'est bien le cas que la Régie l'exploite et le vole basement.

FLIC.

L'obstacle à la "bonne entente"

M. Charles Gauthier, rédacteur en chef du *Droit* d'Ontario, fait les commentaires suivants au sujet du prochain *pèlerinage ontarien de la Bonne-Entente à Québec, annoncé pour le 23 janvier 1925.*

Le 17 mars 1923, le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario recevait à Toronto un groupe d'hommes politiques, d'hommes d'affaires et des représentants des diverses classes de la province de Québec, M. Drury était alors premier ministre et la "Unity League" venait d'être fondée.

Cette réunion qu'on disait inspirée par le désir d'en venir à un prompt règlement de la question scolaire se tint au milieu d'un optimisme général. Il y eut les réceptions usuelles et les discours de circonstance, le tout empreint d'une assez vive cordialité. Cependant, comme d'habitude, il y eut beaucoup de bonnes paroles à l'adresse de la province de Québec et des Canadiens français, mais pas une virgule ne fut enlevée au règlement 17;

pas un adoucissement ne fut apporté à sa mise en vigueur. C'était prévu.

A cette occasion, M. le juge P. A. Choquette adressait au secrétaire de M. Cockshutt une lettre où se lisait le passage suivant: "Si les Ontariens étaient aussi justes envers la minorité française catholique de leur province que nous le sommes ici envers la minorité anglaise protestante, on ne verrait aucune nécessité de tenter des essais de rapprochement comme ceux que l'on fait aujourd'hui, car il existerait entre les deux plus importantes races habitant le Canada une harmonie parfaite."

Cette lettre n'eut pas l'heur de plaire à certains des hôtes et à quelques-uns de leurs invités, pas plus que le discours que fit M. Médéric Martin, alors maire de Montréal. M. Martin avait dit tout simplement une chose très juste: que ces messieurs de Toronto, remplis de bonnes dispositions, auraient économisé de l'argent et les représentants de Québec du temps, si le gouvernement, accomplissant un acte d'humanité élémentaire justice, avait rendu justice à la minorité franco-ontarienne.

Québec veut rendre à Ontario la politesse du 17 mars 1923. Le 23 janvier prochain, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec recevra des délégués de la province d'Ontario. Il est entendu que ce sera un nouveau voyage de bonne entente. À ce propos, le *"Progrès du Golfe"* de Rimouski fait des commentaires qui ne sont pas dépourvus de piquant ni de justesse:

(Le directeur du *"Droit"* cite ici au long l'article de notre collaborateur Berthier, et continue:)

En effet, pourquoi les têtes dirigeantes des deux provinces éprouvent-elles le besoin de se réunir, de se parler, de banqueter ensemble? Pour rendre les relations meilleures qu'elles ne le sont? Pourquoi ces relations ne sont-elles pas aussi cordiales qu'elles devraient être? La raison est bien connue. C'est M. le sénateur Belcourt qui le disait lui-même à Toronto le 11 novembre dernier: "C'est (le règlement 17) l'unique obstacle dans la voie de l'harmonie, la seule cause de nos difficultés et de nos querelles, l'édit responsable de l'absence d'unité dans notre vie nationale."

Les organisateurs du voyage du 23 janvier 1925 ont sans doute les meilleures intentions du monde. Pourquoi ne discuteraient-ils pas franchement la question scolaire avec les délégués ontariens? Toutes les ressources de la courtoisie et de la diplomatie ont été épuisées sans succès. L'heure est venue, comme dernière ressource, d'employer la manière forte. Les hommes politiques de Québec, en parlant ouvertement à leurs hôtes, feront d'une pierre trois coups: ils ouvriront certainement les yeux à quelques Anglo-ontariens qui ignorent tout de la question scolaire, ils mettront à l'épreuve les intentions des législateurs de Toronto, ils rendront un grand service à la minorité franco-ontarienne.

Charles GAUTHIER.

NOTES LOCALES

Nous publions toujours avec plaisir les nouvelles ou notes locales qu'on nous communique à cette fin, à condition cependant qu'elles soient contre-signées.

Le Progrès du Golfe.

SOUHAITS

A ses lecteurs et annonceurs le *Progrès du Golfe* souhaite une bonne et heureuse année.

Plaidoyer "pro domo"

Le *Soleil* n'aime pas que les journaux indépendants insistent sur le choix d'un homme qui connaît particulièrement les questions ferroviaires pour la commission fédérale des chemins de fer. Et si l'on en juge à la teneur de son article d'hier soir, la nomination de M. Ethier en remplacement de M. Nantel est déjà chose faite. Car le *Soleil* ne parle comme il le fait que pour prendre d'avance la défense de ses maîtres. Et si les conservateurs se trouvaient dans les mêmes circonstances que les libéraux d'aujourd'hui et allaient faire comme ils vont faire, le *Soleil* ne manquerait pas de protester. Mais puisque ce sont ses maîtres qui feront la nomination, il ne dira rien que d'élogieux de leur choix. La presse indépendante n'en a pas contre la nomination très probable de M. Ethier parce que c'est M. Ethier. Elle envisage l'affaire de bien plus haut et ce n'est pas une question de personne. Elle en a surtout contre un régime vicieux, celui selon lequel les partis politiques au pouvoir, quels qu'ils soient, font trop souvent passer avant tout les états de services politiques d'un candidat à un poste, important ou non, et ne se soucient guère de ses aptitudes spéciales à le remplir. Toute l'argumentation du *Soleil* contre le choix de spécialistes ou du moins de gens entendus ayant entendu parler des questions ferroviaires ailleurs que dans les parloles politiques et les comités parlementaires porte à faux. Ce qu'il voudrait, c'est que ses amis politiques puissent nommer n'importe où et sans être critiqués leurs camarades désireux de se faire caser, vers la fin de leur carrière politique, quelles que soient leurs connaissances ou leur manque de connaissances. Ce n'est pas une question de bon sens, c'est une affaire de complaisance entre membres de la république des camarades.

(Le Devoir).

AVIS

AUX ABONNÉS ET CLIENTS DU "PROGRES DU GOLFE"

Pour tout ce qui concerne les abonnements et les annonces, s'adresser au bureau de M. S. Vachon, administrateur-gérant du journal, à l'Imprimerie Générale, et non pas à M. Eudore Couture, qui n'a charge que de la rédaction et n'a rien à voir, en sa qualité de rédacteur, aux annonces et aux abonnements.

Par la poste, adressez toute lettre comme suit, simplement:

Le "Progrès du Golfe," Rimouski.

Hockey

Nous aurons une joute très intéressante dimanche le 4 janvier à 2h. p.m. L'Association Sportive ayant complété les arrangements nécessaires pour s'assurer la présence du "St-François d'Assise" de Québec, le public rimouskois doit des remerciements et surtout de l'encouragement à notre association locale et devrait faire sa part en allant en foule encourager par sa présence nos vaillants joueurs. Il y aura foule s'il faut en juger par l'enthousiasme qui règne parmi les amateurs de "bon hockey".

Reflexion du "Quotidien"

Au lendemain de l'élection de M. Jean-François Pouliot, le Quotidien, feuille libérale que l'on dit être l'organe des deux députés de Lévis, MM. Boutin-Bourassa et Alfred Roy, publiait cette boutade à l'adresse des avachis et "traîne-fesses" qui anéantissent et dépriment son parti:

"Il n'y a pas six mois, tous les grands faiseurs politiques, tous ces gens qui font ou défont un ministère dans trois ou quatre coups de langue, tous ces chefs de parti qui ne sauraient pas guider une paire de boucufs sur une route de soixante pieds de large et qui prétendent diriger de leurs conseils le Parlement, le Sénat et le Ministère, tous ces gens-là disaient de Jean-François Pouliot: "Ce pauvre garçon, il se ruine politiquement, il est trop agité dans les brancards, l'avenir est aux paisibles, aux suiveux et à ceux qui soumis aux décisions des "chefs" savent ne rien dire et attendre avec patience en dormant tranquilles."

"Eh bien, ce matin, ils doivent tous en avoir une binette, ces gens-là.

"C'est ce que vous dites, mais vous vous trompez. Durant la nuit, ils ont eu le temps de changer leur orientation; et ce soir, ils vous diront tous ensemble: "voilà qui est bien fait; Pouliot est une acquisition pour le parti, il est jeune, actif, éveillé, fort au courant des besoins de son comté en même temps que très populaire. Pouliot ira loin et rendra d'immenses services au parti."

"C'est exactement ce qu'ils auraient dit de Parrot ou de Jean ou de Jacques, si Jean ou Jacques avaient été élus, hier. "Pas surprenant que le parti libéral n'avance pas vite, il y a tant de traîne-fesses accrochés à son char."

Le journaliste d'après Veuillot

Louis Veuillot traçait un jour à un ami, que venait de prendre la direction d'un journal, le programme suivant:

Vous connaissez les devoirs du journaliste, parce que vous avez réfléchi sur ceux du chrétien. Le journaliste est un citoyen armé pour la cause publique. Son péril est de ne guère relever que de lui-même, s'il veut remplir ses obligations envers Dieu et envers la patrie. Ce péril devient son avantage et sa force. Il me semble que le journaliste catholique est le dernier reste de la chevalerie. Il ne quitte pas les armes; il va devant lui proclamant sa foi et portant secours. Il se propose de ne pas commettre d'injustice et de n'en point souffrir, si ce n'est contre lui-même. S'il en commet, il les répare; s'il en voit faire, à ses risques il combat pour en procurer la réparation. Saint Grégoire VII citait souvent ce verset de Jérémie: "Maudit soit l'homme qui retient son glaive pour ne pas verser le sang! Le respect de la justice, qui est la loi de Dieu, doit passer avant la déférence qui peut être due à l'homme."

C'est un métier laborieux. Il y faut du cœur et encore du cœur. Notre temps n'aime pas la vérité; vous le savez, du reste, et dans le petit nombre de ceux qui aiment la vérité, plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, n'aiment point ceux qui se mettent en avant pour la défendre. On les trouve indiscrets, importuns, inopportuns. On ne leur pardonne pas volontiers leurs défauts; on leur sait plus volontiers mauvais gré de ne pas mettre tout le monde d'accord et de ne pas se mettre d'accord avec tout le monde. J'ai entendu souvent imputer ce méfait à un journaliste de votre connaissance. Je l'ai entendu imputer au Pape et à tout à l'heure dix-neuf cents ans que le Pape l'entend imputer au Fils de Dieu, il en faut prendre son parti, même lorsqu'il est beaucoup moins innocent que le Pape. Quant à d'autres adversaires

res que l'on rencontre en abondance, et qui sont en même temps les adversaires et les ennemis de toute vérité religieuse, morale et politique, il faudrait se plaindre de ne pas les rencontrer, puisqu'on les cherche. On s'est mis en armes justement pour les combattre. Le mérite du soldat qui garde un fort, n'est pas de consommer ses provisions dans la casemate, mais de paraître sur les remparts et de faire des sorties. Faites donc des sorties, faites-en toujours. Sous l'étendard que vous portez, on en revient toujours avec honneur. Dans ces sortes de batailles, les ennemis qui croient avoir des armes et qui veulent loyalement combattre, se font prendre. Ceux qui n'ont que des appétits et des passions, n'ont aussi pour armes que des injures; ils s'échappent mais ils ne blessent point. Au temps où nous sommes, il n'y a plus de distance ni de Paris à Pékin, ni du bouge et du bague aux grands emplois, ni de la fausse clef au coffre-fort, ni du poignard au cœur; mais la distance est encore infranchissable entre la renommée de l'honnête homme et la plume du gredin. On dort fort tranquille sous les plus fortes averse d'encre empoisonnée. Elle ne tue pas et elle ne noircit pas. La probité a quelque chose en elle qui dissout ce venin.

Marchez d'un pas ferme dans votre bonne voie. A travers les contradictions vous trouverez le contentement de ceux qui travaillent pour la justice et qui ont la certitude du rassasiement futur.

L'idéal d'un rédacteur en chef pour un journal catholique serait, à mes yeux, un homme fait et froid, sachant bien son catéchisme et l'application du catéchisme aux questions politiques, circonspect et résolu, ayant la langue en bouche autant que la plume en main, et de cette trempe d'âme qui fait que l'on prend le premier rang, encore qu'on ne soit par la fortune et par l'ordre dans la première condition. Diriger en prenant conseil, voilà l'œuvre.

J'ai connu la situation de l'homme sans épargnes. Ce n'est pas la plus rare, ni, Dieu merci, la plus triste du monde. Le bon Dieu a fait les pauvres pour le servir et pour s'en servir.

Mes sentiments sur la presse—écrivait-il à un autre ami—vous sont connus. Je l'ai pratiquée toute ma vie, et je ne l'aime pas; je pourrais dire que je la hais; mais elle appartient à l'ordre redoutable des maux nécessaires. Les journaux sont devenus un péril qu'il est nécessaire d'en créer beaucoup. La presse ne peut être combattue que par elle-même et neutralisée que par sa multitude. Ajoutons des torrents aux torrents et qu'ils se noient les uns dans les autres en ne formant plus qu'un marais, ou, si l'on veut, une mer. Le marais a ses lagunes et la mer ses moments de sommeil. Nous verrons si là-dedans il est possible de bâtir quelque Venise.

Louis Veuillot.

Le marché des Etats-Unis

Le marché des Etats-Unis est en train de subir une évolution qui intéresse au plus haut point le Canada. L'immense développement de la population et la rapide industrialisation des Etats-Unis provoqueront sans doute avant longtemps une rupture d'équilibre entre la production et la consommation de produits alimentaires. Le président Coolidge déclarait récemment que le moment approche où les Etats-Unis, d'exportateurs qu'ils sont à l'heure actuelle, deviendront les plus grands importateurs de produits agricoles, céréales, viandes et autres aliments.

Déjà, le producteur de blé de la République voisine souffre difficilement la concurrence canadienne, à cause du

coût trop élevé de la production. Le capital nécessaire à l'exploitation des terres à blé est en moyenne aux Etats-Unis de \$200 l'acre, soit une somme quatre fois plus considérable que le capital engagé dans la même culture au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta. Le rendement à l'acre est à peu près le même dans les deux pays et la qualité de la céréale canadienne est, dans l'ensemble, supérieure à celle du produit américain. Il convient d'ajouter que les trois provinces de l'Ouest canadien qui font la grande culture du blé n'exploitent encore que le quart environ de leurs terres arables. Dans ces conditions, l'American Exchange National Bank of New-York conseille aux cultivateurs américains de restreindre leur production ou d'en réduire le coût.

Le jour où les campagnes des Etats-Unis ne suffiront plus à nourrir les villes, le Canada sera le fournisseur le mieux placé, tant à cause de sa situation géographique qu'à cause de la supériorité numérique de sa population rurale sur sa population urbaine et que n'raison de l'énorme excédent exportable de sa production agricole et alimentaire. Lorsque les Etats-Unis devront recourir au Canada, ils abaisseront sans doute les droits très élevés dont ils frappent aujourd'hui nos produits agricoles. Et quand le Canada aura un accès facile à un marché voisin qui compte 120 millions de consommateurs, il en recevra une puissante impulsion qui influera sur toute la vie économique du pays. D'autant plus que la disparition de la concurrence américaine permettra au Dominion de développer ses débouchés sur les marchés du monde.

L'Economiste canadien.

ALORS...

On faisait remarquer à madame X... que ses enfants avaient l'air triste et malheureux.

—C'est bien vrai, répondit-elle, je les fouette toute la journée, pour leur faire perdre cet air-là, et je ne puis y parvenir.

LES POMPIERS DE LA S. D. N.

—Allo, les pompiers de la Société des nations? —Parfaitement.

—Voulez-vous venir ici le plus tôt possible... Il y a ici un commencement d'incendie et nous craignons que tout finisse par flamber!

Je croyais—on nous l'a assez dit—que les pompiers de la S. D. N. devaient être ainsi alertés en cas de danger. Et j'imaginai ces braves pompiers se précipitant vers le "lieu du sinistre" pour noyer les flammes naissantes dans un déluge de paperasses probablement ignifugées.

Hélas! Il n'en est rien... Voyez l'Angleterre: elle est l'Égypte responsable d'un meurtre politique (souveraineté de l'Autriche et de la Serbie en juillet 1914) et, sans songer un seul instant à faire jeter de l'eau du lac Léman sur le feu, elle dit aux gens du Caire:

—Versez-moi 500,000 livres sterling et plus vite que ça! De plus, retirez vos troupes du Soudan et rendez-moi le droit de protection des étrangers en Égypte... Autrement dit, votre indépendance, je m'assieds dessus. Et pas de rouspétance! D'ailleurs, je vais vous montrer comment je comprends la discussion.

Déjà, des bateaux chargés de troupes anglaises cinglent vers la patrie de Tout-Ank-Amon. Et des cuirassés quittent Malte et Gibraltar... Ils ne s'appellent pas "Conference of Peace" ou "Universal fraternity", mais plutôt quelque chose comme "Terror" ou "Devastation".

L'Égypte cède autant qu'elle peut, mais ce n'est pas assez; il faut qu'elle mette les pouces, sinon, en fait de pouces, elle saura combien on mesure le diamètre des obus chargés de bonne lydite anglaise.

Que devient dans tout cela cette excellent S. D. N.? Qui fait appel à vous, braves arbitres de Genève? L'Angleterre elle-même si pacifique (quand ses intérêts ne sont pas en jeu) emploie la manière forte, dure, brutale... Le bull-dog grogne et montre les dents: il

va mordre si, tout de suite, la petite et faible Égypte ne lui donne pas ce qu'il exige. Alors, quoi, rien n'est donc changé? En dépit de tant de beaux discours, nos voisins eux-mêmes, qui nous reprochent notre odieux militarisme, se proposent, pour avoir le dernier mot de faire parler la poudre.

Vous me direz: "C'est parce que MacDonald a été renversé." Soit, mais si le prestige et l'efficacité de la S. D. N. dépendent des hasards d'une journée électorale, les plus optimistes administrateurs de cette institution feront bien de ne dormir que d'un oeil sur le mol oreiller de la sécurité.

Clément VAUTEL.

(Le Journal)

AVIS

Le système d'éclairage "Delco" usagé pendant six mois, avec deux batteries complètes. S'adresser à Casier Postal 118, Mont-Joli.

Pesez-vous autant que vous le devriez?



Vous rendez-vous compte qu'à moins que vous n'atteigniez le poids normal, vous courez réellement un danger de maladie grave? Il n'en est pas besoin de meilleure preuve que les règlements rigoureux des compagnies d'assurances qui dépendent l'émission de polices à ceux qui ne pèsent pas le poids normal.

Maintes personnes maigres constatent qu'elles gagnent constamment du poids en prenant Father John's Medicine. Les purs éléments toniques et alimentaires qui sont contenus dans cette prescription à l'ancienne façon fortifient et reconstituent les personnes maigres, faibles et épuisées. C'est de la nourriture véritable et sous une forme que l'organisme affaibli peut s'assimiler facilement.

CALENDRIERS

:: 1925 ::

Notre atelier, spécialement outillé pour faire les calendriers, est à préparer les échantillons pour l'année 1925. Ils seront prêts dans le courant de la semaine prochaine. Ne donnez donc pas votre commande à une maison étrangère sans considérer les avantages que nous vous offrons.

Vous êtes certain que la teneur de votre annonce sera sans faute et bien française.

Vous évitez de lourds frais de port.

Et vous avez la satisfaction d'encourager un établissement de chez vous.

Notre voyageur ira vous voir dans le cours de janvier, ou si vous l'aimez mieux, passez à notre bureau, et nous vous ferons voir nos échantillons.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI

S. VACHON, Propriétaire.

AVIS PUBLIC.

AVIS public est par les présentes donné que Messieurs Jean-Baptiste Sasseville, Théodore Sasseville, tons deux fermiers de la ville de Vonda, province de la Saskatchewan, et Germain Leclerc, industriel de la paroisse de Ste. Anne des Monts, dans le comté de Gaspé, présenteront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, une pétition demandant l'adoption d'un Bill pour faire ratifier, confirmer et déclarer légaux et valides (a) un acte de vente consenti par le dit Théodore Sasseville au dit Germain Leclerc, passé devant Joseph Thibault, juge de Paix pour le district de Gaspé, à Ste-Anne des Monts, le 4 août 1914; (b) un acte de vente sous seing privé signé devant témoin, le 29 mai 1920, à Vonda, Saskatchewan, consenti par les susdits Jean-Baptiste Sasseville et Théodore Sasseville au dit Germain Leclerc, et déposé chez le notaire Yves Montreuil de Québec, le 14 juin 1920, pour faire partie de son répertoire, sous le numéro 3066 de ses minutes; et faire déclarer que les dits actes de vente ont dûment transporté au dit Germain Leclerc la propriété des immeubles y mentionnés. Québec, 23 décembre 1924.

Sasseville & Gagnon, Procureurs

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADA & GULF TERMINAL.

AVIS public est par les présentes donné que la compagnie ci-dessus nommée soumettra à la Législature de la Province de Québec, à la prochaine session, un bill amendement sa charte en renouvelant ses pouvoirs de compléter sa ligne, en prolongeant le délai durant lequel la construction de sa ligne doit être terminée et en changeant la date de l'Assemblée annuelle de ses actionnaires. Montréal, le 23 décembre 1924.

Campbell, McMaster & Couture, Procureurs des requérants.

La Loi de Faillite

AVIS aux créanciers de la première assemblée à la suite d'une session.

DANS l'affaire de "The Metis Shale Brick Co., Limited" Fabricants de briques, St-Octave de Métis, Qué. Cédants autorisés.

AVIS est par le présent donné que "The Metis Shale Brick Co., Limited, Fabricants de briques, de la paroisse de St-Octave de Métis, dans la province de Québec, ont, le quinzième jour de décembre, 1924, fait une cession autorisée de tous leurs biens pour le bénéfice de leurs créanciers, et que M. E. Auguste Côté, séquestre officiel, m'a nommé Gardien des biens des débiteurs, jusqu'à ce que les créanciers, à leur première assemblée, aient élu un Syndic pour administrer les biens des débiteurs.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit, sera tenue à Rimouski, au greffe de la loi de faillite, en le Palais de Justice, lundi le 29 décembre, 1924, à 10 HEURES de l'avant-midi.

POUR vous donner droit de vote à la dite assemblée, il faut que la preuve de créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

LES procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

SOYEZ aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours, à compter du présent avis, parce que dès et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37, de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif des débiteurs entre les ayant-droits, n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Rimouski le 16ième jour de décembre, 1924.

R. O. GILBERT, Gardien, Rimouski.

Les mouches de moutarde faites à la maison sont les meilleures

Contre rhumes, maux de gorge, malaises et douleurs

La nouveauté peut offrir des charmes en certains cas, mais le cas de maladie ne semble pas de ceux-là. Ce n'est pas quand une personne souffre qu'il est à propos d'expérimenter divers onguents que l'on proclame tout aussi bons que la mouche de moutarde.

Personne, dans le monde entier, ne doute que la moutarde donne un saveur plus fine, plus subtile aux viandes, aux salades composées, aux sauces et autres plats. Et cette même moutarde sèche que vous achetez dans la boîte rouge et jaune est celle aussi qui fait les meilleures mouches.

Dans les cas de rhumes, de maux de gorge, etc., ce ne semble pas de saine économie ménagère d'acheter une préparation spéciale faite d'huile de moutarde et que l'on ne peut employer que comme médicament alors que la moutarde sèche que la plupart des femmes gardent dans leur cuisine est en même temps la meilleure pour toutes fins médicinales.

AVIS

"Le Monastère de l'Immaculée-Conception des Ursulines de Rimouski" s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour demander certains amendements à son acte d'incorporation contenu dans le Statut 1 Georges V, chapitre 98, dans le but de modifier ses pouvoirs et mode d'emprunt.

Rimouski, le 28 décembre 1924.

OSCAR HAMEL N. P.

Procureur des requérants.

Vient de paraître

A fleur d'eau et à tire d'aile

"A fleur d'eau et à tire-d'aile", par Joseph Raiche. Joli volume de 154 pages in-12 Prix 75 sous. Par la poste, 80 sous. Imprimerie Générale S. Vachon, Rimouski, Qué.

Cédant aux désirs de ses amis, M. Joseph Raiche vient de publier, sous le gracieux titre mentionné plus haut, ses impressions et observations d'un intéressant voyage en Europe; en France et en Angleterre.

Ce joli volume, dont la lecture est un agréable délassement, fait honneur par sa tenue typographique, à l'Imprimerie Générale de Rimouski. On ne saurait mieux louer ce livre que ne l'a fait M. l'abbé Arthur Maheux, professeur à l'Université Laval, dans la lettre-préface qu'il a adressée à l'auteur. En voici quelques lignes:

"Votre plume à couru, "la bride sur le cou", alerte et gaie; alerte mais sans oublier de regarder et de voir, car vous avez un sens de l'observation; gaie, mais d'une gaieté qui sait se teindre de mélancolie et se charger d'une pensée sérieuse, d'une réflexion psychologique.

"Je dis "votre plume," mais je pourrais, et avec plus de vérité peut-être, dire "votre pinceau". Vous savez peindre, en effet, et, comme les poètes, les impressions et les sensations chez vous, se traduisent en couleurs, tantôt brillantes, tantôt très douces, parfois chatoyantes; vous avez le sens de l'art, et le lecteur reste frappé de la délicatesse de vos sentiments: notre littérature canadienne n'a pas encore produit, semble-t-il, dans les récits de voyages, des pages aussi fraîches, que celles que vous offrez aujourd'hui au public."

En vente à l'Imprimerie Générale, Rimouski, P. Q. et chez les principaux libraires.

FAIT EN CANADA



FAIT EN CANADA



FAIT EN CANADA



NOS nombreux amis Canadiens Français et clients sont fort habitués à la qualité des marques Gillett, et apprécieront l'avis que nous leur donnons de se tenir sur le qui-vive pour refuser toute imitation.

Les produits Gillett sont distinctifs par le nom E. W. GILLETT COMPANY LIMITED visiblement moulé sur chaque étiquette.

Ces produits sont faits en Canada et ne sont pas "étrangés" dans aucun sens du mot, comme il l'a été dit par des personnes cherchant à tromper nos amis de Québec.

Insistez qu'on vous fournisse les vrais produits de Gillett et vous serez certains d'obtenir satisfaction, qualité et des produits purement Canadiens.

La Cie. E. W. Gillett Ltee. MONTREAL TORONTO WINNIPEG

Le Bon Vieux



Toujours le Meilleur
Jamais égalé depuis 40 ans

KOBAYASHI
AMATEURS DE PHOTOGRAPHIE

Si vous désirez un fini de première classe, envoyez-nous vos films pour développements et impressions. Rouleaux de 6 poses développés pour 15c. Impressions 3 x 5 ou plus petites 5c. chaque. Toute commande par maille doit être accompagnée du paiement.

Aussi assortiment des plus complets de kodaks auto-graphiques, films et accessoires de la célèbre maison Canadian Kodak Co. Ltd. Catalogue en français gratis sur demande.

ISIDOR BLAIS
—Photographe—
RIMOUSKI.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE GASPE
N. 1521

COUR SUPERIEURE
CAMILLE DUNN, cultivateur de Jersey Cove, Comté et District de Gaspé,
Demandeur,
vs
ELZEAR MARIN, ci-devant de Dallon Mills Province d'Ontario, et maintenant de lieux inconnus, hors de la Province de Québec,
Défendeur.

"IL EST ORDONNE AU DEFENDEUR DE COMPARAITRE DURANT LE MOIS."
Percé—10 décembre 1921
(Signé) ALPH GARNEAU, Protonotaire de la Cour Supérieure.
Vraie copie, Kelly et Lévesque, Procureurs du demandeur.

VIENT DE PARAITRE

"A Fleur d'eau et à Tire-d'Ale", par Joseph Raiche. Prix 75c. Par la poste 80c
En vente à l'imprimerie Générale de Rimouski, et chez les principaux libraires

Painkiller
EN HIVER

ARRÊTE LE FRISSON CASSE LES RHUMES
ET AINSI EMPÊCHE
LA BRONCHITE LA GRIPPE LA PNEUMONIE

LE HENRY DAVIS PAINKILLER EST LE SEUL AUTHENTIQUE

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

R. E. ASSELIN, L.L.L.
—AVOCAT—
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Elixir Sasseville, L.L.L.—P. Siméon Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP
—AVOCATS—
Bureaux voisins de chez M. Adélard Rioux, marchand-coronadier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. — J. J. Jessop, L.L.L.

Erreuil Cosgrain, L.L.L. — Amédée Caron, L.L.L.

CASGRAIN & CARON
—AVOCATS— BARRISTERS:
Hon. Aug. TESSIER, C. R.
Conseil.
Bureau: Edifice de la Banque Nationale
RIMOUSKI, P. Q.

LAVOIE & CHASSE
Avocats
Bureau: Edifice L. P. Martin
Rue de la Station
J. B. Lavoie L. L. L.
Alphonse Chasse L. L. L.

GERARD SIMARD, L.L.L.
—AVOCAT—
AVENUE DE LA CATHEDRALE,
RIMOUSKI.

Notaires

L. de G. BELZILE, L.L.L.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque National, Avenue de la Cathédrale, Rimouski

COUTURE & DEMERS
Notaires
EUDORE COUTURE, L.L.L.
DONAT DEMERS
Rue de l'Évêché
Rimouski.

Médecins

DOCTEUR Z. VEZINA
DES HOPITAUX DE PARIS
Yeux - Nez - Gorge
Oreilles
165 Rue Lafontaine.
RIVIERE-DU-LOUP

Dr E. SIMARD
ex-chirurgien de l'Hôtel-Dieu,
St-Basile, N.-B.
Spécialité: chirurgie
Ave de l'Évêché, Rimouski.

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

PIERRE LEVESQUE
—ARCHITECTE—
Architecte des nouveaux Edifices du Séminaire de Rimouski.
Bureaux: 115 St-Jean, Québec

OSCAR BEAULE
ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS
Comptable-Vérificateur
Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous centres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce de bois.
RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Professeur à l'Université de Montréal.
SATISFACTION GARANTIE
2602 Ste-Catherine Est,
Tél. Lass. 2709 - MONTREAL.

Dr J.O.-. Drapeau

Médecin-chirurgien
Immeuble du Dentiste
J.-G. Landry

Coin des rues de la Cathédrale
et de l'Évêché
Rimouski

Dr. J. M. GUEVIN
Médecin Vétérinaire
Téléphone 110, Rimouski.
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

R. ERNESTE LEFAIVRE
L. I. C.; C. G. A.
Successeur de

LEFAIVRE & GAGNON
SYNDIC AUTORISÉ
AUDITEUR & LIQUIDATEUR
DE FAILLITES
147, Cote de la Montagne
QUEBEC.
Représentant pour le district
CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

**CHEMIN DE FER
PACIFIQUE CANADIEN**

POUR TOUS VOS VOYAGES
AU CANADA, Aux ETATS-UNIS, En EUROPE

Consultez l'Agent du PACIFIQUE CANADIEN

Renseignements fournis gratuitement — Itinéraires préparés avec soins par des spécialistes d'expérience — Service incomparable — Satisfaction absolue.

A l'occasion de la célébration de l'Année Sainte à Rome en 1925, demandez le programme-itinéraire des Voyages Hone Inc., organisateurs officiels du 22ème Pèlerinage National Canadien pour Rome, Lourdes et autres villes de France et d'Italie.

Départ de Québec le 5 mai, par le paquebot "Minnedosa" du Pacifique Canadien, Retour facultatif.

Prix réduits comportant tous les frais de séjour.

S'adresser à
C. A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs, représentant toutes les lignes de navigation océanique — Gare du Palais-Québec, où à
R. G. AMIOT, Agent général des passagers, Montréal.

Agence de Voyages
Arthur LAWSSON
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St-John, New-York, Pte-au-Père.

Votre patronage respectueusement sollicité.

A VENDRE

Deux engins à gazoline, en parfait ordre, un de 2 1/4 forces "Milwaukee" et un de 5 forces "Empire". Bon marché pour prompt acheteur. S'adresser au bureau de l'Imprimerie générale.

AGENTS DEMANDES

Pour développer un commerce sérieux et profitable, des produits garantis sont nécessaires. Les nécessités Watkins sont garanties sur tous rapports. Votre chance. Expérience pas nécessaire. Territoire exclusif.

J. R. Watkins Company, 379 Craig Ouest, Montréal.

Pour vos impressions de toutes sortes, adressez-vous à l'Imprimerie Générale de Rimouski

NOTES LOCALES

Nous publions avec plaisir toutes notes locales ou petites nouvelles que nos lecteurs et lectrices veulent bien faire paraître dans le Progrès du Golfe, à condition qu'elles soient conrignées du nom de la personne qui les envoient.

Le Progrès du Golfe, Rimouski.

Ferdinand Santerre

à le plaisir d'annoncer à ces anciennes pratiques et au public en général qu'il est de nouveau installé à Rimouski et qu'il s'occupera comme par le passé d'entreprises de tous genres.

Il a en mains un bon stock de perles, moulures et bois de la Colombie de toutes sortes.

Il sollicite votre patronage.

Avenue de l'Évêché, Rimouski
Téléphone 70

A LOUER

Un logement à louer, continuation d'un bail, cinq appartements; s'adresser à M. N. Plaisance ou à J. Art. Matte.

RHUMATISMES

mois. Guérison permanente. Attention spéciale par correspondance. Aussi méthode rationnelle pour catarrhe et perles blanches. Décrivez votre

Cure Phoenix du Sanatorium Yoghurt et l'électricité en 3 cas. 753 St-Denis, Montréal.

A LOUER

Un magasin comprenant logement privé, situé rue St-Germain. S'adresser à M. S. Vachon, Rimouski.

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE SERVANTE?

Adressez-vous, dans ce cas, à Antoine Blanchette, rue St-Jean-Baptiste, dans la maison neuve de M. Ferdinand Santerre.

Ferd. Santerre, entrepreneur.

F. THIBAUT & CIE
MARCHAND-TAILLEUR

J'ai en magasin de magnifiques tweeds à la verge et hardes faites pour garçons et hommes.

Je suis agent pour la "Crown Tailoring Co" et suis en mesure de vous donner satisfaction.

Habits faits sur mesure.

Rue St-Germain-Ouest, - RIMOUSKI.

BIERES ET PORTERS

De la plus haute qualité fait par

Salaberry Brewing Co. Ltd
VALLEYFIELD, Qué.

En quarts empaquetés par 5 doz. de grosses bouteilles, vides comprises, mis à bord des chars à Valleyfield, \$11.00. En quarts empaquetés de 10 doz. vides comprises, mis à bord des chars à Valleyfield, \$13.00.

Si vous voulez avoir quelque chose de bon, fait avec le meilleur matériel, empaquez vous d'en ordonner; maillez votre commande avec l'argent et nous vous expédierons le même jour.

H. Z. VIAU
Epicier-Licencié. VALLEYFIELD, Qué.

Imprimerie Générale de Rimouski

Etablissement Moderne par Excellence

S'occupe spécialement de

Travaux de Grand Luxe

LIVRES, JOURNAUX, CERTIFICATS, REVUES, CALENDRIERS, Etc. || BROCHURES, PROSPECTUS, CATALOGUES, FACTUMS.

Rue St-Germain - Rimouski, Qué.
Tél. National S. Vachon, Propriétaire

des Champs de trèfle du Canada

KRAFT K-CHEESE
FROMAGE

Goûtez le Fromage Kraft! Fermez les yeux et aussitôt vous apparaissent des coteaux verdoyants, des vaches de race jusqu'aux genoux dans le trèfle, ou s'abreuvant à l'eau fraîche et claire d'une source bouillonnante. Le Fromage Kraft est unique! A la première bouchée vous serez gagnés, votre estime sera à jamais acquise à l'un des aliments les plus nourrissants, économiques et délicieux que la Nature fournisse à l'homme.

RECETTE—Boulettes de Fromage Frites
—1 tasse de Fromage Canadien Kraft râpé; 1/2 cuillerée à dessert de farine; 2 blancs d'œufs; sel et poivre; croûtes de biscuit. Fouettez les blancs d'œufs, ajoutez la farine et les assaisonnements. Roulez en boulettes et couvrez de croûtes. Frite à la grande friture. Ou sans rouler dans les croûtes, faire tomber le mélange à la cuillerée dans la graisse.

KRAFT-MacLAREN CHEESE CO. LIMITED MONTREAL

"PURITAS" A LA PAGE II

du bulletin 360 publié par le département du Revenu de l'Intérieur, on voit que sur 150 différentes sortes de poudres-à-pâte, l'analyse du département de la Santé Publique n'en montra que quatre absolument saines, hygiéniques, à base de phosphate pur et ne contenant pas d'alun—et mentionne la poudre Puritas comme une des quatre, et la seule fabriquée dans la Province de Québec. Vous avez meilleure chance avec vos gâteaux en employant la

Une cuillerée rase suffit quand la recette indique une cuillerée, à moins d'indications contraires. La Puritas est d'un emploi économique.

Demandez-la et essayez aussi les autres produits Puritas—Léssive—Gelée de Table, etc.—tous de qualité supérieure.

Les coupons avec chaque article donnent droit à des primes de valeur.

PURITAS LIMITEE
Québec



QUALITY

PAS DE TRAHISON!

DANS le mélange du Thé "KING COLE" Orange Pekoe, le prix a toujours été de seconde importance. Et il faut qu'il en soit ainsi, si l'on veut en maintenir le riche bouquet caractéristique. Pour ce faire, on cherche continuellement des thés de choix exceptionnel, et le coût de ces thés change fréquemment.

Le "KING COLE" Orange Pekoe s'offre un véritable amateur, pour qui une fine tasse de thé est une affriolante nécessité. En amoindrir la qualité serait pure trahison.

Le prix du Thé "KING COLE" Orange Pekoe a légèrement varié de temps à autre; il pourra peut-être hausser ou baisser encore, suivant les conditions du marché, mais son arôme exclusif d'origine ne varie jamais.

"L'Extra dans le Thé de Choix."



Il faut semer pour récolter

Celui qui espère récolter sans semer est un insensé. Celui qui attend du hasard l'argent dont il aura besoin quelque jour, est-il plus sage?

Le moyen d'avoir de l'argent, c'est d'en amasser avec régularité. On en prend l'habitude en s'inscrivant à la

Caisse de Noël

Demandez un livret à la succursale la plus proche.

BANQUE D'HOCHELAGA
Actif, plus de \$120,000,000

L'abbé Paradis est décédé

M. l'abbé J.-Benjamin Paradis, ancien aumônier des SS. du St-Rosaire à Rimouski, âgé de 63 ans et 7 mois, est décédé, la semaine dernière, à l'Hôtel Dieu du Sacré-Coeur à Québec, après une longue maladie.

Grèves et battures

Quelle est la différence entre la grève et la batture? Ici, on ne fait guère la différence assez prononcée entre les deux objets que désignent les mots grève et batture.

A la fin du premier volume des Voyages du baron de la Hontan se trouve un chapitre intitulé "Explication de quelques termes qui se trouvent dans le premier tome". La Hontan explique ainsi le sens du mot battures:

"Battures: sont des basses ou des chaînes de rochers qui s'étendent sous l'eau d'un endroit à l'autre, et s'élèvent jusqu'à cinq ou six pieds plus ou moins de la surface de cet élément, ce qui empêche que les vaisseaux, les barques, etc., ne puissent flotter au-dessus."

Trévoux donne le sens et les explications suivantes sur les termes battures et grèves:

"Battures. Terme de marine. Ce sont les places de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour mettre les vaisseaux à flot. On les appelle autrement basses, ou brisants. Ces deux rivières ne sont séparées l'une de l'autre, que par une langue de terre fort basse, qui produit dans l'une et dans l'autre de très grandes battures. Lettr. Ed. Au Câble de sable en Acadie, il y a des battures et des rochers au large, Denys."

"Grèves. Plage unie et sablonneuse, ou rivage de gros sable et de gravier sur les bords de la mer et des fleuves. Salum, arena areta. Les baleines endormies demeurent quelquefois sur la grève quand la mer s'est retirée."

"Grève est le terme dont tout le monde se sert en parlant des rivages de la mer, et des bords plats et unides rivières; mais grève est le mot usité parmi les équipages des bâtiments de Terre-Neuve."

"La place de Grève de Paris, ainsi nommée parce qu'elle est sur le bord de la rivière de Seine. C'est une place publique où se font les feux de joie, les exécutions des criminels. On dit figurément d'un homme qui fait de méchantes actions qui méritent le dernier supplice, qu'il prend le chemin de la Grève; pour dire, qu'il mourra en Grève."

(Bulletin des Rech. Historiques).

PETITE POSTE

A "un voyageur".—Vous avez oublié de nous donner votre nom. Nous ne pouvons publier que les correspondances contresignées du nom de l'auteur. Cette formalité est de rigueur. Veuillez nous dire votre nom et votre adresse. Nous publierons ensuite.

Le citoyen Blanchet

Voici un nom qui ne dit pas grand chose à la génération actuelle, mais, il y a un peu plus de cinquante ans, il était souvent cité dans les journaux. C'est que le citoyen Blanchet faisait beaucoup de tapage.

Dans la Presse du 15 novembre 1924, Henri d'Arles a consacré une intéressante étude au citoyen Blanchet.

Né à Saint-Charles-de-Richelieu, Pierre Blanchet porta la soutane un an, puis, sortant du séminaire, se lança dans le mouvement de 1837-38. Il devint avocat, journaliste, l'un des fondateurs de l'Institut Canadien de Montréal, directeur de l'Avenir, etc. etc. Il se fit surtout remarquer par le radicalisme de ses idées, et ses monstrueuses chimères.

Abandonné par tous ses amis, Blanchet se retira dans le rang des Cinq Chicots, qui relia Victorville à Arthabaska, où il vécut seul, de nombreuses années, du maigre produit d'une mauvaise terre.

Blanchet avait été près de soixante ans sans faire de religion. Vieux, malade, seul au monde, il fut admis à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. C'est là que la grâce l'attendait.

Henri d'Arles raconte ainsi ses derniers jours:

"En ce temps-là, l'aumônier de l'Hôtel-Dieu était l'abbé Lambert, homme d'âge, d'expérience, et d'un grand sens. Il connaissait la carrière mouvementée du nouveau venu; il savait aussi son entêtement dans ses idées. Il devina qu'en le heurtant de front, l'on ne ferait que l'aigrir davantage et l'enfoncer dans son aveuglement. Sa diplomatie sacerdotale l'inspira magnifiquement. "Laissez-le faire, recommanda-t-il aux sœurs, ne lui parlez pas religion. Soyez bonnes et douces à son égard, mais qu'il ait toute liberté d'agir à sa guise sur ce point." Ce traitement devait être d'une efficacité souveraine. Très courtisés avec les autres patients, très reconnaissant aux bonnes sœurs de leurs attentions, le citoyen se montra pendant quelque temps irréductible sur ce chapitre. Il restait seul dans les salles, à l'heure de la messe et de la visite au Saint-Sacrement. Puis, on le vit suivre le mouvement qui portait les vieillards vers la chapelle, au cours de l'après-midi. Et un beau jour, l'abbé Lambert entendit frapper à sa porte. L'ouvrier. C'était Mre Blanchet, "Monsieur l'abbé, lui dit le citoyen, de sa petite voix flûtée, j'ai un grand service à vous demander:—"Lequel, donc?"—"Je viens vous prier de vouloir bien, s'il vous plaît, entendre ma confession." Il y avait bien près de soixante ans qu'il n'avait rempli ce devoir. Il s'en acquitta avec une clarté, une sincérité, une componction à ravir les anges. Par scrupule de conscience, il se refusa à recevoir, dès cette première entrevue, l'absolution. "Je reviendrai demain, monsieur l'abbé, car j'ai sans doute oublié quelque chose. Je me suis négligé pendant si longtemps." Trois fois, il accomplit ce rite, avant de se juger digne du pardon divin. La réconciliation était faite. A partir de ce moment, le citoyen devint un modèle de pratique religieuse. Il communiait tous les jours. Il passait des heures devant le Saint-Sacrement. Il avait retrouvé le Dieu de sa jeunesse; avec Lui et en Lui, le rafraîchissement, la lumière et la paix. Ses aventures intellectuelles et morales l'avaient conduit, par des détours bien imprévus, et finalement inexplicables, aux pieds de Celui qui a dit: "Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai." O mystères inouïs, éternellement recommencés de la grâce! Le citoyen Blanchet est mort comme un saint."

(Bulletin des Recherches Historiques).

Funérailles de madame C.-E. Bernier

A MATANE

Les funérailles de Madame Alice Réhel, épouse de M. Charles-Edouard Bernier, registraire du comté de Matane, décédée le 20 décembre à l'âge de 33 ans et 2 mois, ont eu lieu à Matane le 22 courant au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Pelletier.

Le service fut chanté par M. le chanoine Victor Côté, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Pelletier et Lepage comme diacre et s.-diacre. L'orgue était tenu par Mlle Irma Stevenson.

Les porteurs du corps étaient MM. Frs Joncas, Thomas McKimmon, Edmond Joncas et Auguste Côté, cousins de la défunte, Capt. J.-Elz. Heppell et Paulin Lepage.

Les coins du poêle étaient tenus par Mesdames (notaire) J.-O. LeBel, (notaire) J.-E. Gagnon, Théodore Piuze et J.-E. Heppell.

La bannière du Tiers-ordre était portée par M. Wilfrid Vézina, assisté de Mesdames Frs Joncas et Ths McKimmon.

Le deuil était conduit par M. le registraire C.-E. Bernier, mari de la défunte, Madame Achille Réhel, sa mère, Madame Pantaléon Morissette et Mlle Berthe Réhel, ses sœurs, Madame Rosario Réhel, sa belle-sœur, toutes de Rimouski, MM. Edgar, Raoul et Henri Bernier, ses beaux-fils, Madame Robert Heppell, Mlles Jeannette et Raymond Bernier, ses belles-filles, M. J.-Robert Heppell, et plusieurs autres parents.

M. Bernier et la famille en deuil ont reçu de nombreux témoignages de sympathie dans leur douloureux deuil.

GRANDS-MESSES

Famille Rosario Réhel, Madame et Mlle Réhel, Auguste Côté, Famille Pantaléon Morissette.

MESSES PRIVILEGIEES

J.-M. Girard, Dr J.-A. Bergeron, M. P. P., Dr V. Lapiere; Famille notaire J.-O. LeBel, M. et Mme J.-Omer Bernier, Mme Arthur Bouchard, Famille Capt. J.-E. Heppell, M. et Mme Adélaïde Desrosiers, M. et Mme J.-Rob. Heppell, M. et Mme Ths McKimmon, J.-B. Dionne, Famille Wilfrid Vézina, M. et Mme J.-A. Rioux, M. et Mme Théodore Piuze, Raoul Fafard, avocat, Famille Alph.-Langlois, le protonotaire et Madame E.-A. Côté, Rimouski, Madame Arthur Buies, Rimouski, M. et Mme Eudore Couture, Rimouski, S.-Z. Côté, Rimouski, Rév. Eugène Brière, Rimouski, Famille F.-J. Couture, Rimouski.

BOUQUETS SPIRITUELS

M. et Mme J.-E. Gagnon, (notaire), M. et Mme Abel Gagnon, Famille Notaire LeBel, Famille Sinaï Deshaies, Mme Jules Lavoie, Famille Hermas Grégoire, M. et Mme Arth. Prudhomme (Comptable), M. et Mme Alex. Pelletier, M. et Mme Albani Bouchard, M. et Mme L.-J. Rioux, Famille François Joncas, Famille L.-P. Bilodeau, Famille Honoré Lévesque, M. et Mme Louis Dugal, Famille Brunon Pelletier, M. et Mme J.-A. Rouleau (Ing. Forestier), Les Religieuses et Elèves du Couvent du Bon-Pasteur, M. et Mme Ernest St-Pierre, Trois-Pistoles, Mme Diogène Laberge, Montmagny, Famille E.-F. Bernier, Montmagny, M. et Mme Léandre Thibault, Matane, Jeannette et Raymond Bernier, Matane.

SYMPATHIES

M. et Mme J.-B. Millette, M. et Mme Roch Leclerc, M. et Mme J. W. Canville, Dr et Mme Langis, Mlle Evangeline Saucier, J.-Art. Pelletier, M. et Mme J.-Onésime Roy, Mlle Eugénie Guimont, Cap St-Ignace, Famille Zéph. Boulet, Cap-St-Ignace, M. Ed. Letendre, Rimouski, M. et Mme Omer Bouchard, Rimouski, Jos. Bernier, Montmagny;

MESSAGES

M. G. A. Paradis, Rimouski,

Famille John Doucet, Mont-Joli, J.-Ad. Bernier, Montmagny, M. P.-E. Gagnon, avocat, Rimouski, M. Raymond Langlois, Agronome, Lennoxville;

LETRES DE SYMPATHIES

M. et Mme F.-J. Pelletier, M. P., Ottawa, M. Eudore Couture, notaire, Rimouski, Rév. P.-Aug. Lavoie, Ptre, Rimouski, Rév. M. Ross, Ptre, Curé, Ste-Florence, Rév. Elz. Roy, Ptre curé, Rimouski, M. Emile Boulanger, Registraire, Montmagny, M. Jos. Bernier, Montmagny, M. G.-L. Dionne, notaire, Amqui, M. P. Laberge, notaire, Val-Brillant, M. W. Russell, Montréal.

Notes Locales

—M. le notaire J.-C. Godbout, de Waterloo, a passé une partie de la semaine en ville, l'invité de sacousine Madame Elie Pilon.

Madame C. Godbout, sa mère, de St-Eloi est également en visite chez Madame Pilon.

—M. et Madame Raoul Perrault partent ce soir avec leur fille Jeanne pour Québec, où ils passeront le Jour de l'An.

—M. C.-E. Bernier, registraire, M. Frs Joncas et M. J.-B. Heppell, de Matane, étaient en ville dimanche.

—M. et Madame Eugène Gagné sont partis ce midi pour Rivière-du-Loup, où ils passeront le jour de l'An.

—M. le notaire Demers part aujourd'hui pour Québec où il passera la semaine du Jour de l'An.

BIC

—M. le Dr P.-P. Gagnon, qui exerçait sa profession parmi nous depuis plus de 18 mois, nous a quittés au commencement de ce mois pour aller se fixer à Québec, dans la paroisse du St-Sacrement. Chemin Ste-Foye, Mme Gagnon se rapproche de sa famille, étant la fille de M. Jos. Mercier, imprimeur, de Québec. Ce départ a fait un vide dans la paroisse et même dans les paroisses environnantes, telle que St-Vallé-rien, où M. le curé est le frère du Dr Gagnon, et St-Fabien, où le Dr Gagnon comptait de fidèles clients.

—M. J.-A. Morin, propriétaire de l'Hôtel Laval, accompagné de sa fille Mlle Yvonne, sont partis, le 13 décembre pour un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis, chez des parents et des amis à Boston, Salem, Nashua, Fall-River, etc.

—Mlle Yvonne Dumas est aussi partie en voyage d'agrément à New-York et autres villes des Etats-Unis en compagnie de son beau-frère M. Jos. Dumas, de Montréal, et de Mme Dumas.

—M. Ernest Bellavance est revenu passer l'hiver à Bic, la saison de navigation étant terminée.

—Cette saison s'est terminée bien tard cette année et le froid a pris si rudement que le gardien du phare du Bicquet, M. E. Laprise et ses deux aides MM. Cyp. Laprise et R. Rioux se sont trouvés emprisonnés par les glaces sur cet îlot. Le 22 décembre, se voyant au moment de passer l'hiver entier et surtout les Fêtes là, seuls, ils se décidèrent à risquer la traversée sur la glace jusqu'à la côte sud. Traînant une chaloupe en cas de crevasses trop larges pour être franchies à pied, ils se mirent en chemin par un temps un peu adouci, bien peu.

Après s'être rendus à l'île du Bic et y avoir passé la nuit, une nuit affreuse, dans un camp bien froid, ils entreprirent la traversée de 7 à 8 milles qui les conduisit au Cap à l'Original. Ce furent quelques heures très pénibles, la glace n'était pas lisse, loin de là; à un moment donné, la chaloupe se défonça sur une rugosité, on la rendit quand même au bord malgré la fatigue très grande.

Enfin, ils furent heureux de se rendre. Ils ont eu l'occasion de remercier le divin Enfant Jésus au jour de Noël.

—Les Dames de Ste-Anne

sont à préparer un banquet pour le lendemain des Rois. On a collecté dans toute la paroisse des dons de toute nature et on aura un "souper canadien", qui fera honneur aux organisatrices et plaisir aux convives. Le repas sera suivi d'une soirée de musique, chant, jeux de cartes, enfin soirée de famille et d'amis. Tout le monde est cordialement invité tant de la paroisse que des paroisses environnantes. Les recettes seront au profit de la croix qu'on est à ériger sur la montagne près de l'église.

—Nous avons le regret d'annoncer le décès de Sieur Jos. Samuel Gagnon, époux de Rose-de-Lima Lavoie, survenu le 24 décembre; il était âgé de 42 ans et 2 mois.

Il a été inhumé le 27 à 9 heures au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Il laisse dans le deuil, une épouse chérie, sa mère Mme Sam. Gagnon, plusieurs frères et sœurs et orphelins.

Aussi est décédé M. José Dubé, époux de M. Yockell, à l'âge de 70 ans, le 25 décembre. Service et sépulture ont eu lieu samedi le 27. R. I. P.

Collège du Sacré-Coeur

CONCOURS DU MOIS DE DECEMBRE 1924.

Cours Supérieur: 6me année: Robert Bérubé, Ls-Philippe Lavoie, Ls-Philippe Garneau, Gérard Hupé, Ernest St-Laurent.

Cours Supérieur: 5me Année. Henri Labrie, Ls-Philippe Lepage, Jules Garon, Jean-Marie Lepage, Alfred Rose, Léopold Ward, Henri Portugais, J.-Baptiste Alain, Gaston Bélanger, Roland Pincault.

Cours Moyen: 4me Année.—Gérard Amiot, Georges Thibault, Ls-Philippe Migneault, Ls-Philippe Lachance, Yves-Marie Marmen, Yves Alain, Léo Vézina, Lauréat Desjardins, Gabriel Guérette, Ls-Philippe St-Laurent.

Cours Moyen: 3me Année.—Albani Banville, Antonio Morissette, Gaston Bélanger, Jacques Deschesnes, Léo-Paul Garon, Hervé Blais, Raoul Lavoie, Champlain Bégin, Emile Guérette, Arthur Lizotte.

Cours Inférieur: 2me Année. Roger Bélanger, Joseph Morin, Louis Dumais, Conrad Michaud, Rosario Garneau, Roland Lepage, Simon Labrie, Roméo Blanchette, Arthur Beauchesne, Léo-Paul Lepage.

Cours Inférieur: 1ère Année. Edmond Dugas, Gonzague Rioux, Lionel Doucet, Louis St-Pierre, Omer Dubé, Philippe Bouchard, Aurèle Beauchesne, Séraphin Proulx, Yvon Desrosiers, Maurice Parent.

Cours Préparatoire: Arthur Matte, Alphonse Dumais, Henri Blanchette, Narcisse Lepage, Sylva Lepage, Ludger Lepage, Bertrand Gagnon, Roland Desrosiers, Johnny Yockell, André Simoneau.

LISTES DES ELEVES QUI ONT CONSERVE TOUTES LEURS NOTES.

Louis Philippe Garneau, Roland Bérubé, Ernest St-Laurent, Lionel Fillion, Henri Labrie, Ernest Desrosiers, Ls-Philippe Lepage, Jules Garon, Lionel Guérette, Antonio Morissette, Gaston Bélanger, Albani Beauchesne, Roger Bélanger, Alfred Blanchette, Joseph Dumais, Maurice Lamoureux, Edmond Dugas, Gonzague Rioux, Lionel St-Pierre, Omer Dubé, Philippe Bouchard, Aurèle Beauchesne, Séraphin Proulx, Yvon Desrosiers, Maurice Parent, Roméo Vachon, Gérard Gagné, Armand Gagnon, Théodore Lepage, Léopold Proulx, Gérard Blanchette, Aurèle Deschesne, Joseph Michaud, Maurice St-Pierre, Léo Levesque, Chs-Auguste Lamontagne, Henri Blanchette, Albert Tremblay.

—M. G.-A. MORIN, propriétaire du Garage Rimouski, a commencé à tourner son garage à l'envers pour la saison 1925.

BIC

AU BIC, le 7 janvier 1925, à 6 heures du soir, aura lieu le Banquet des Dames de Sainte Anne au profit de l'oeuvre de la Croix sur la Montagne. Vrai souper canadien suivi d'une veillée canadienne, avec cartes, chants canadiens, musique et déclamations. En l'honneur du climat, on passera de la crème à la glace, au cours de la veillée.

Ce dernier item excepté, chaude sympathie pour assaisonner le tout.

Le banquet se donnera à la Salle de l'Union Sainte-Cécile. N'oubliez pas le 7 janvier.

NAISSANCE

M. et Mme Elisée Dionne, de St-Joseph de Lepage, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée le 29 sous les noms de Marie-Blanche-Armandine, Parrain et marraine, Léopold Dionne et Mlle Imelda Dionne, frère et sœur de l'enfant. Porteuse, Madame Plante, grand-mère de l'enfant.

La Compagnie de Ciment Nationale

L'installation de ses usines avance rapidement. La fabrication commencera probablement vers le 15 avril.

Une visite organisée par la maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée) samedi 27 décembre a permis aux représentants de la presse quotidienne et un certain nombre d'hommes d'affaires de se rendre compte sur place des progrès réalisés dans l'aménagement et l'équipement de l'usine de Ciment Nationale. La machinerie lourde, fabriquée au Canada et aux Etats-Unis, arrive depuis quelque temps en grande quantité; plus de 40% sont déjà sur place. Il y a eu en ces derniers temps jusqu'à 150 ouvriers au travail. Les visiteurs ont fort admiré la perfection qui caractérise tous les travaux techniques. Ils sont retournés chez eux convaincus que la Nationale possédait véritablement l'usine la mieux aménagée et la mieux équipée du pays, sinon de toute l'Amérique. Mais ce qui a peut-être le plus intéressé les visiteurs, c'est la déclaration de M. Jo-

seph Versailles au sujet des finances de la Compagnie. Malgré l'étendue des travaux déjà exécutés, la Nationale, dit M. Versailles, terminera l'année sans un sou de dettes en souffrance et avec une cinquantaine de mille dollars à la banque. Si l'on songe aux attaques plus ou moins ouvertes dont la nouvelle entreprise a été l'objet et qui avait manifestement pour but de l'embarrasser dans ses finances, cette situation est véritablement remarquable. D'autant plus que, en l'espèce, le succès de la finance semble assurer celui de la fabrication et de la vente.

Quant à la politique de vente qui suivra la nouvelle fabrique, M. Joseph Versailles et ceux de ses associés qui étaient présents ont donné à entendre qu'elle n'admettra pas de favoritisme entre marchands et entrepreneurs rivaux. Cette annonce a été bien accueillie.

On sait probablement que toutes les fabriques de ciment suspendent leurs opérations pendant quelque temps durant l'hiver, pour réparer et remettre au point leur équipement. Les visiteurs ont appris à Montréal-Est, des autorités de la ville elle-même, que les usines fermeront cette année moins longtemps qu'aucune des années précédentes.

(Communiqué).

Canada Province de Québec District de Rimouski No 707

COUR DE MAGISTRAT

Alphonse Bénoni Dupuis, de la cité de Québec, négociant, Demandeur; vs Georges Sirois, fils, le Rivière-Blanche, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Rimouski, ce 24 déc. 1924. E. Auguste Côté, C.C.M.

CALENDRIERS DU DIOCESE

Le seul approuvé par Mgr l'Evêque. Absolument indispensable dans chaque famille du diocèse. Ce calendrier est en vente à Rimouski, chez Madame Lauzier et Fils et à l'Imprimerie, à 10 sous l'exemplaire. Ne manquez pas de vous en procurer un.

Souhaits des échevins Bérubé et Garon

M. L'ECHEVIN CAMILLE BERUBE SOUHAITE A TOUS SES ELECTEURS ET ELECTRICES DU QUARTIER CENTRE DE LA VILLE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

M. L'ECHEVIN CHARLES GARON PRESENTE A TOUS SES ELECTEURS ET ELECTRICES DU QUARTIER EST DE RIMOUSKI-VILLE SES VOEUX DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE.

LE DENTISTE J.-G. LANDRY DE RIMOUSKI OFFRE SES MEILLEURS SOUHAITS DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1925 A SES NOMBREUX CLIENTS PRESENTS ET FUTURS AUXQUELS IL SEFFORCERA DE DONNER TOUJOURS, COMME PAR LE PASSE, ENTIERE SATISFACTION.

Commandements du Dentiste

TOUTES TES DENTS TU GARDERAS PAR UN PLOMBAGE FERMEMENT. MAUVAISES DENTS TU EXTRAIRAS SI TU NE PEUX FAIRE AUTREMENT. TES DENTS SOUVENT TU LAVERAS POUR LES CONSERVER LONGUEMENT. DENTISTE TU VISITERAS SANS Y MANQUER UNE FOIS L'AN. POINT DE MAL TU N'ENDURERAS SI TU SUIS CES COMMANDEMENTS.

Aux personnes qui me feront travailler à l'Hôtel Laval, Bic, pour un montant de \$10.00, dans un rayon de 25 milles je paierai passages aller et retour.

Dr J. A. BRENNAN CHIRURGIEN-DENTISTE.